

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
15 12 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 15 décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'HOTEL D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER.

Date de convocation :
01 12 2025

**Nombre de
délégués :**

En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Excusés : 03

PRESENTS : M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M MEUGIN Olivier, M BARBERET Emmanuel, M GOUNAND Alain, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, VALLET Charles suppléant de M DECOTE.

EXCUSEES : Mme GAY Florence (donne pouvoir à M DAVID), Mme CALINON Séverine, M DECOTE Yves,

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 42 25 – CONVENTIONS ANIMAITONS SCOLAIRES

Dans le périmètre du bassin versant de la Loue et du Doubs jurassien, les milieux aquatiques présentent des altérations. C'est pourquoi, dans un contexte de changement climatique, un vaste programme de restauration et de préservation de ces milieux est mis en place par le SMDL et les différents acteurs du territoire.

Il est essentiel de communiquer, de sensibiliser, d'éduquer sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et plus généralement sur les enjeux de préservation de l'eau pour des raisons à la fois politique, opérationnelle, environnementale, pédagogique...

Les actions d'éducation à l'environnement sont des démarches qui permettent de sensibiliser les différents publics et qui, de fait, contribuent à la bonne appropriation des enjeux locaux notamment ceux liés au fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Ces actions favorisent la mise en œuvre d'actions opérationnelles, comme les travaux de restauration des milieux aquatiques.

Depuis 2022, et dans le cadre du contrat Haut Doubs Loue, le SMDL a mené en partenariat avec le CPIE de la Bresse et la FDAPPMA du Jura des actions de sensibilisation et d'éducation auprès des écoles (cycles 2, 3 collèges et lycées) situées dans le bassin versant de la basse Loue. Sur cette période, ce sont 21 classes (soit 8 classes par an) qui ont pu bénéficier d'un programme de sensibilisation et d'éducation au fonctionnement des milieux humides. Ces interventions permettent d'engager dans la durée ces actions (sensibilisation aux thématiques des milieux aquatiques, mise en place d'éco-gestes...), de stimuler la participation et la créativité des enfants, de favoriser le travail d'équipe et de développer des approches sensorielles, sensibles et expérimentales.

Le plan d'actions de la stratégie de sensibilisation, de communication et d'éducation du SMDL élaboré pour la période 2026-2030 vise à développer à l'échelle de son territoire ces actions auprès des scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées).

C'est pourquoi, pour l'année scolaire 2025-2026, le SMDL souhaite développer des conventions de partenariat avec **le CPIE de la Bresse**, **la FDAPPMA du Jura** et **Dole Environnement** pour permettre de proposer un programme d'éducation et de sensibilisation à davantage d'écoles situées dans le périmètre d'intervention du SMDL. En effet, pour l'année scolaire 2025-2026, il est envisagé de proposer cette offre éducative aux écoles situées dans les bassins versants de la Clauge, de la basse Loue, de la Cuisance, du Doubs moyen et de l'Orain.

Au total ce sont près de 26 écoles qui pourront bénéficier de ce programme éducatif sur l'année 2025-2026.

Le montant global de l'opération est estimé à 35 813,00 euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Agence de l'Eau RMC (70%)		25 069,00 €
Associations (16,3 %)	FDAPPMA du Jura = 2607,00 €	5 850,00 €
	Dole Environnement = 1 604,00 €	
	CPIE de la Bresse = 1639,00 €	
SMDL (13,7%)		4 894,00 €

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette action, le SMDL signera avec chacune des associations une convention de partenariat (projets de convention joints en annexe).

Suite à l'examen du contenu technique et financier du dossier pour la mise en place d'un programme d'éducation et de sensibilisation au fonctionnement des milieux humides auprès des écoles situées dans le périmètre d'intervention du SMDL, après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la mise en place de cette action de d'éducation et de sensibilisation des scolaires aux écoles situées dans le périmètre d'intervention du SMDL pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **APPROUVE** les conventions de partenariat avec le CPIE de la bresse, la FDAPPMA du Jura et Dole Environnement;
- **APPROUVE** le budget prévisionnel tel que présenté ci-avant et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SMDL – section donctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les différentes structures intervenant dans ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières.

A DOLE, le 15 DECEMBRE 2025,

Le Président,

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

M Etienne CORDIER

